

## Plan Local de l'Urbanisme intercommunal – concertation de la population

**RLV répond en vidéo aux questions des habitants  
après la diffusion de la web série pour imaginer le territoire de demain :  
à voir sur [www.rlv.eu](http://www.rlv.eu) le 15 juin 2021**

Le 14 janvier 2020, le Conseil communautaire de RLV a validé son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), fruit d'une riche concertation avec les élus et les habitants, qui ont pu s'exprimer sur le devenir de leur territoire en matière d'économie, de transport, d'habitat, d'environnement, d'agriculture et de cadre de vie. Afin que se déroule la dernière phase de concertation avec les habitants malgré la crise sanitaire, RLV a réalisé une web série diffusée en avril et mai dernier sur son site internet. Pour répondre aux questions qu'elle a suscitées, elle a préparé une vidéo qui sera accessible le 15 juin 2021.



« Un plan local d'urbanisme, c'est à la fois une obligation et une chance - une obligation réglementaire et une chance car cela nous permet de définir ce que l'on veut faire de notre territoire. L'objectif de cette démarche et de ce document est de bâtir le territoire à l'échéance de 2040 en favorisant le bien-vivre de nos habitants et de nos acteurs », indique Philippe Cartailier, Vice-Président délégué à l'Urbanisme.

Pour favoriser la définition d'un projet largement partagé, une démarche de concertation a été mise en œuvre tout au long de la procédure afin de tenir les habitants informés et leur permettre de s'exprimer.

Plusieurs rencontres ont pu avoir lieu, notamment pour aborder des thèmes d'avenir pour le territoire : le paysage comme un bien commun à préserver, le maintien des commerces, le travail, les déplacements et la découverte du territoire, les atouts des destinations touristiques, des centres bourgs où il fait bon vivre, des paysages soumis au changement climatique... Des réunions publiques ont également été organisées et proposaient des stands thématiques pour débattre du contenu du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : son diagnostic, ses grandes orientations, ses règles, etc.

Afin de poursuivre la phase de concertation avec la population et en tenant compte des contraintes sanitaires, RLV a décidé de proposer, en avril et mai dernier, une **web série sur son site internet** qui présentait les objectifs du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal de RLV et les nouvelles règles qui permettront de les mettre en application. Les six rendez-vous ont recueilli plus de 1900 vues et ont suscité des **questions posées par les habitants par mail ou sur des registres mis à disposition dans les communes** :

- sur les futures possibilités d'urbanisation et de construction, alors que la loi impose des objectifs de sobriété foncière de plus en plus ambitieux : pourquoi le PLUi rend-il certaines zones inconstructibles, limitant les projets

d'urbanisation ? Lutter contre l'étalement urbain en densifiant les villes ne risque-t-il pas de générer une densification mal maîtrisée qui pourrait conduire à l'apparition de petits collectifs dans des zones résidentielles ?

- sur le maintien d'espaces de respiration et de verdure en ville et l'adaptation de l'urbanisme au changement climatique : est-ce que la densification va supprimer des espaces verts proches des habitations, augmentant ainsi les effets d'îlots de chaleur ? Dans le cadre du maintien de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique, est-il prévu de préserver voire de développer les espaces verts dans les centres bourgs ?
- sur le devenir des bâtiments situés en zones agricoles : peuvent-ils évoluer malgré la limitation de la constructibilité ? Est-ce que de nouvelles constructions sont autorisées ?
- sur les risques naturels : comment sont définies les zones inondables et quelles sont les règles spécifiques qui leur sont associées ?

Afin d'apporter des réponses, une vidéo sera diffusée mardi 15 juin 2021 sur [www.rlv.eu](http://www.rlv.eu) et sur les réseaux sociaux de RLV (Facebook, Twitter, Instagram).

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera ensuite présenté en conseil communautaire du 28 septembre 2021. Les habitants auront à nouveau l'occasion de participer à la démarche, par le biais d'une procédure plus formelle, lors de l'enquête publique qui devrait avoir lieu début 2022.

Les 6 vidéos de la web série à voir ou revoir sur [www.rlv.eu](http://www.rlv.eu) :

**\*Episode 1 : Pour un urbanisme plus durable** – Quelles évolutions des règles d'urbanisme pour répondre aux enjeux fonciers dans les projets d'aménagement ?

**\*Episode 2 : Les paysages garants de l'image de l'agglomération** – Comment le paysage permet d'intégrer les spécificités de chaque commune dans le PLUi ?

**\*Episode 3 : Un territoire en mouvement** – Quelles articulations entre les orientations d'aménagement du territoire et l'amélioration des mobilités ?

**\*Episode 4 : Des exigences environnementales renforcées** – Comment améliorer la prise en compte de l'environnement et les enjeux de changement climatique dans les règles d'urbanisme ?

**\*Episode 5 : Le commerce au cœur des communes** – En quoi le PLUi peut permettre de maintenir et soutenir le commerce dans les centres-villes et centres-bourgs ?

**\*Episode 6 : Un soutien aux différentes filières agricoles** – Comment l'aménagement du territoire permet de soutenir les activités et préserver les terres agricoles ?



#### Exposition itinérante sur le

#### Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Cette exposition sera visible dans les 31 mairies du territoire de RLV du 7 juin 2021 au 14 février 2022.

Elle retrace les grandes étapes de l'élaboration du document d'urbanisme, les diagnostics, les grands enjeux et la déclinaison opérationnelle, sous forme de 7 panneaux explicatifs.

Calendrier et lieux d'exposition sur [www.rlv.eu](http://www.rlv.eu)

#### Renseignements sur la démarche

Diagnostic et PADD consultables et téléchargeables sur [www.rlv.eu](http://www.rlv.eu)

Service Planification/PLUi RLV - tél. 04 73 33 88 88

[participation.plui@rlv.eu](mailto:participation.plui@rlv.eu)

#### CONTACT PRESSE

Valérie FAUGERE - 04 73 67 12 19 – 06 09 43 40 52 - [v.faugere@rlv.eu](mailto:v.faugere@rlv.eu)

Suivez-nous sur

